



  
VILLE DE  
Beauharnois

# Comité consultatif d'urbanisme

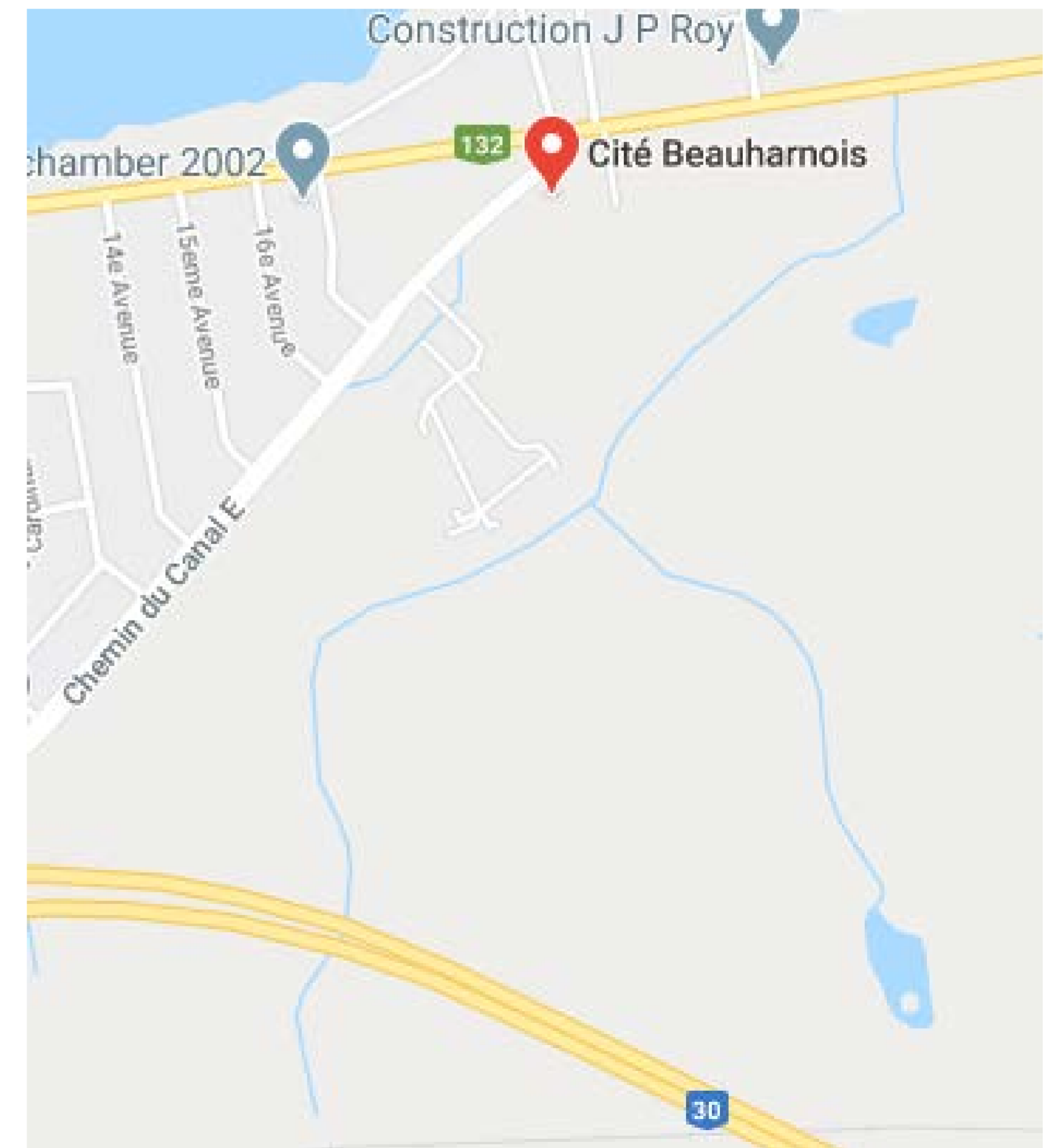
8 JUILLET 2020

POINT 5



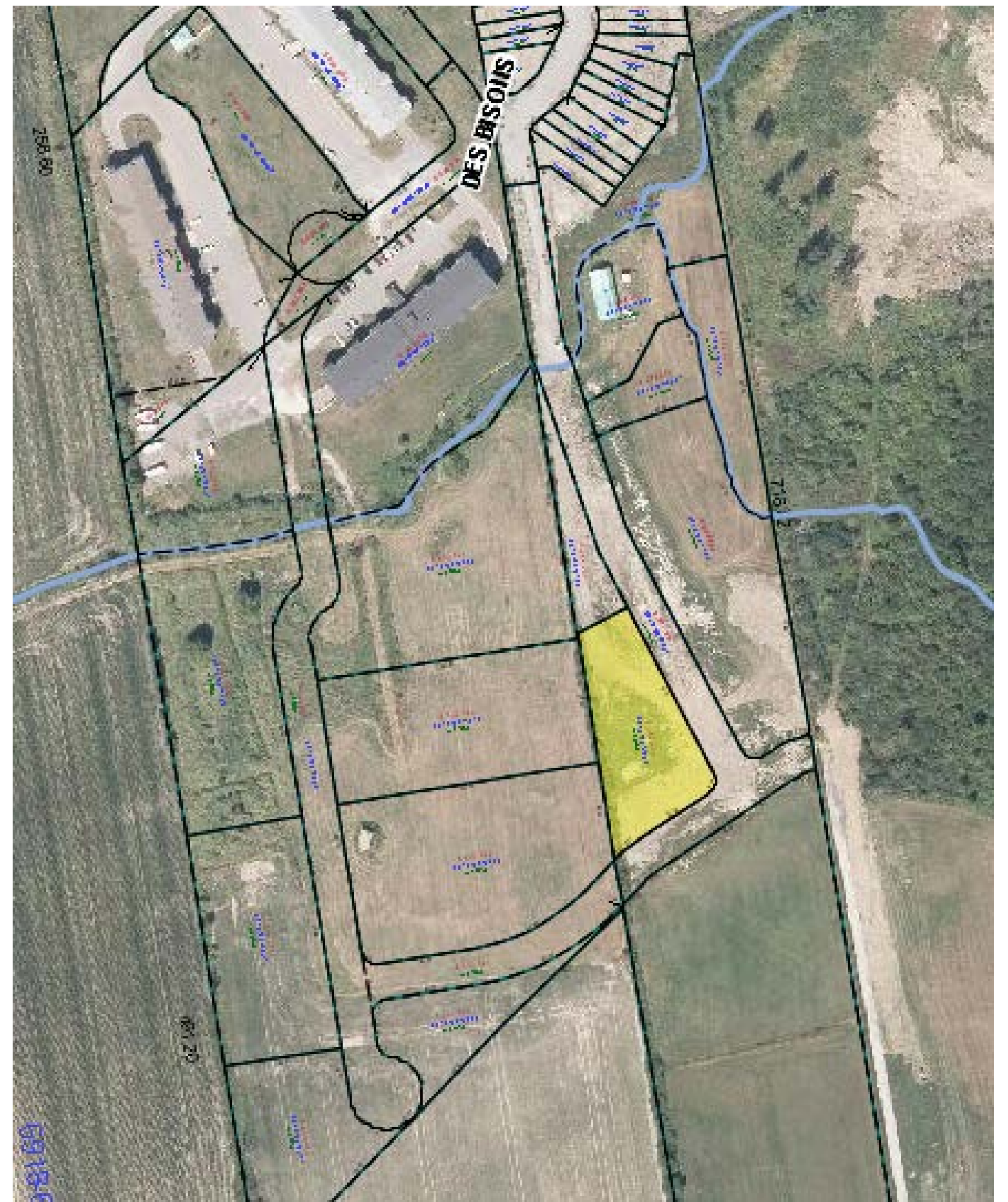
## DM 2020-0017 – Rue Mastai-Brault

La demande consiste à autoriser que la profondeur moyenne du lot 18 (6 363 848) soit de 26.41 mètres alors que la profondeur minimale exigée à la grille des usages et des normes est de 30 mètres.



Le lot est situé dans la phase 2 du projet Cité Beauharnois sur la rue Mastai-Brault. Plus précisément dans la section jaune démontrée au plan.

Le lot est adossé au projet de la bisonnière et n'a aucun voisin à l'arrière. Également, le lot en question est situé à côté d'un parc.





Le lot 18 est représenté par un X jaune sur le plan ci-dessus. La forme du lot est irrégulière, ce pourquoi la profondeur minimale requise ne peut être atteinte. Également, le lot en question est situé en bordure d'un parc.